

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN DES CANNES

Sur le territoire de la commune de GROSSETO-PRUGNA

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 15 jours consécutifs, du **Lundi 3 Février 2025 au Mardi 18 Février 2025** inclus (arrêté municipal n° AR08/25 du 16 Janvier 2025).

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie de GROSSETO-PRUGNA - Mairie annexe de PORTICCIO - 20166 PORTICCIO.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Catherine FERRARI recevra le public en Mairie annexe de PORTICCIO, les :

- **Lundi 03 Février 2025, de 9h00 à 12 h 00, (ouverture)**
- **Mardi 18 Février 2025, de 9h00 à 12 h 00 (clôture)**

Durant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- de vive voix auprès du commissaire enquêteur (lors de ses permanences) qui pourra les consigner dans un registre côté et paraphé, ouvert à cet effet en mairie annexe de PORTICCIO,
- par courrier, au siège de l'enquête, à la mairie annexe de PORTICCIO (pour y être annexées au registre d'enquête),
- sur le registre mis à la disposition du public en mairie annexe de PORTICCIO,

Ce registre sera clos automatiquement le Mardi 18 Février 2025 à 12h00.

Le dossier est consultable sur le site Internet www.mairie-grosseto-prugna-porticcio.corsica

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la Mairie de GROSSETO-PRUGNA.

Ces documents seront tenus à la disposition des personnes intéressées pendant un an, en mairie annexe de PORTICCIO et sur le site Internet de la commune mentionné ci-dessus.

Le Maire de la commune de GROSSETO-PRUGNA est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Contact pour toute information : Mme FILIPPI dgs@mairie-gpp.corsica 0495252929